

un violent coup de poignard dans le flanc, qui l'eût infailliblement blessé à mort, si un livre, qui ne quittait jamais sa robe, n'eût fait dévier l'arme. Enfin, après avoir à leur gré battu et blessé plusieurs moines, nonobstant leurs cris de sauvegarde poussés à pleins poumons : *Aley! Viva Savoy! Savoy!* le seigneur de Prangin et ses gens se retirèrent, emportant plusieurs objets à leur convenance et emmenant notamment la mule favorite du vénérable prieur.

Les lettres du comte de Savoie qui intervinrent sur ces excès, à la suite d'une enquête faite le 4 novembre 1485, par Jacques Barbier, notaire public, scribe et clerc de la cour de la châtellenie de Châteauneuf, furent solennellement publiées, à son de trompe, par Jean Mugnier, sergent de la cour de Luyrieux, le 22 mars suivant à Châteauneuf; le jeudi 6 avril, jour de marché, à Champagne, et le 8 du même mois à Seyssel.

Depuis cette époque jusqu'à sa destruction, la Chartreuse paraît avoir été assez à l'abri des vexations de ses hauts voisins. Derrière les religieux, on savait toujours les ducs de Savoie ou les rois de France. Du reste, le temps modifiant considérablement les mœurs, les sauvegardes n'avaient, en quelque sorte, plus de raison d'être à côté du droit commun. Quant aux lettres de confirmation de privilèges et d'exemptions, Louis XIII, le dernier, leur en accorda, étant à Fontainebleau, au mois d'avril 1620.

M.-C. GUIGUE.

A continuer.